

Solutions d'hébergement et d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil Départemental du Gers s'attache à proposer des solutions d'accueil adaptées aux besoins de chacun.

L'accueil familial : un mode d'hébergement et d'accompagnement personnalisé

L'accueil familial à titre onéreux permet, à une personne âgée ou à une personne handicapée, de bénéficier d'un accueil permanent ou temporaire, à temps complet, partiel ou séquentiel, au sein d'une famille sans lien de parenté avec elle et agréée par le Président du Conseil Départemental.

Le Département assure le suivi social et médico-social de la personne accueillie, la formation et le contrôle des accueillants familiaux.

La personne accueillie est l'employeur de l'accueillant familial. Un contrat de gré à gré est établi entre les deux parties.

Lorsque les ressources de la personne accueillie sont insuffisantes, elle peut bénéficier d'une participation de l'aide sociale pour rémunérer l'accueillant familial.

Contact



SOLIDARITÉ

Service Accueil familial

81 route de Pessan
32022 AUCH

 0562673097

[> Voir la fiche](#)

Voir aussi



<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/handicap-grand-age/solutions-dhebergement-et-daccueil-des-personnes-agees-et-des-personnes-handicapees>

DÉPARTEMENT
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ Nous contacter

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

EN
1 CLIC

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser